

# Adhérer au réseau Faro Francophone

Les personnes peuvent participer au réseau à titre personnel comme professionnel. Il est possible d'intégrer le réseau sur invitation par un·e participant·e actuel·le, ou à sa propre initiative en s'entretenant avec un·e membre du Réseau Faro francophone.

La plateforme MODAL de la FAMDT recueille plusieurs ressources pour mieux comprendre et interpréter la Convention de Faro : <https://modal-media.com/ressource/dossier-convention-de-faro/>

Edité par :  
le Laboratoire des droits culturels  
pour le Réseau Faro francophone.  
CC-NC-BY-SA 4.0

## ► Contacter :

**Le Laboratoire des droits culturels**

> lucasmael@live.fr ;

**Les Oiseaux de Passage**

> prosperwanner@gmail.com ;

**L'association Les Hérons**

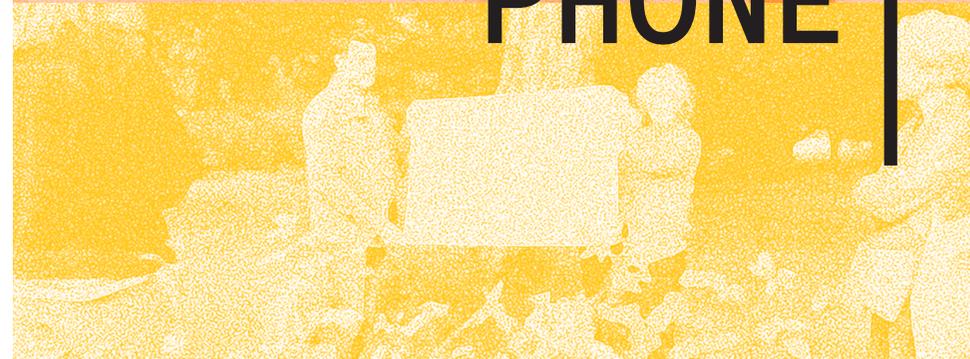
> bonjour.lesherons@gmail.com ;

**La FAMDT (Fédération des acteurs·rices des musiques et danses traditionnelles)**

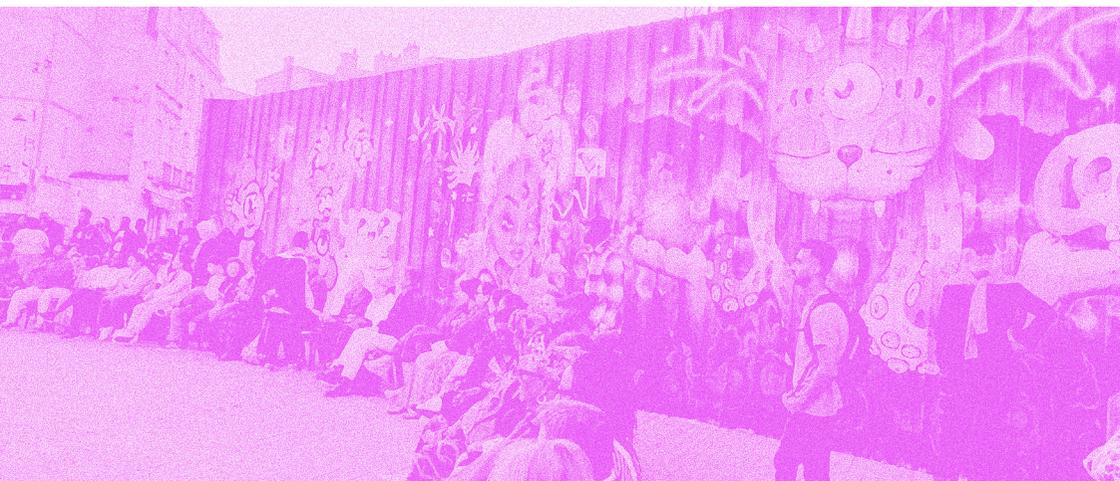
> alban.cogrel@famdt.com ;

**L'ACCR (Association des Centres Culturels de Rencontre)**

> info@accr-europe.org



RÉSEAU  
FARO  
FRANCO  
PHONE |



# La convention de Faro c'est quoi ?

La Convention sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, dite Convention de Faro, est une convention-cadre du Conseil de l'Europe mettant en avant « les aspects importants du patrimoine, dans son rapport aux droits de l'homme et à la démocratie ». Elle a été signée par 28 états européens et ratifiée par 23 depuis 2005.

**Elle « nous encourage à prendre conscience que l'importance du patrimoine culturel tient moins aux objets et aux lieux qu'aux significations et aux usages que les gens leur attachent et aux valeurs qu'ils représentent. »**

Monuments et traditions artistiques, langues, recettes de cuisine, techniques agricoles, comptines ou manières de s'habiller font ici partie du patrimoine dès lors que des personnes considèrent qu'elles sont importantes pour elles et qu'elles sont des expressions de notre humanité commune.

**Cette approche du patrimoine répond à l'ambition politique de progresser vers une société inclusive ; elle revendique « l'apport du patrimoine culturel dans l'édification d'une société pacifique et démocratique ainsi que dans le processus de développement durable et de promotion de la diversité culturelle ».**

En ce sens, la Convention de Faro permet de lier la reconnaissance des diversités culturelles à la participation des personnes et des communautés au processus de patrimonialisation de manière démocratique. Il s'agit bien de « faire patrimoine ensemble », en établissant si nécessaire des processus de conciliation dans les situations où des valeurs contradictoires sont attribuées au même patrimoine par diverses communautés.

## Un réseau pour la mémoire et la démocratie

Le « Réseau Faro francophone » réunit des organisations de la société civile, des institutions et des collectivités attachées à une conception vivante et démocratique du patrimoine, empreinte de diversité et d'humanité. C'est un espace de partage et de convivialité unique qui met à distance les relations parfois hiérarchisées entre communautés et expert.es, entre habitant.es et institutions.

Sur l'exemple du réseau Faro paneuropéen, les membres du réseau Faro francophone promeuvent l'adhésion aux principes de la Convention de Faro, notamment par les collectivités dans le cadre des politiques publiques qu'elles engagent.

Le réseau se déploie à partir des apports de ses membres qui collaborent et échangent connaissances et outils. Il contribue à mettre en synergie les initiatives de chacune à travers des actions communes et des recherches partagées.

**Le réseau veut, ainsi, conformément aux principes posés par la convention de Faro :**

- ▶ Favoriser la reconnaissance mutuelle et les interactions entre les communautés patrimoniales, d'ici et d'ailleurs ;
- ▶ Démocratiser la gouvernance du patrimoine au sein des politiques publiques en veillant à mettre au travail les droits culturels fondamentaux des personnes.